



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 mars 2024
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024

New York, 3-7 juin 2024

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

**Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du
PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de
la diversité biologique**

I. Introduction

1. Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a réalisé une évaluation de l'appui apporté par le PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité afin de faire le point sur les stratégies et les programmes du PNUD visant à accélérer la mise en œuvre de mesures mondiales, nationales et locales destinées à promouvoir des écosystèmes sains et à protéger la biodiversité. Il s'agit de la première évaluation indépendante globale de l'appui environnemental du PNUD depuis 2011 et de la première évaluation du BIE portant sur l'appui des organisations aux écosystèmes et à la biodiversité.

2. L'évaluation adopte une vision prospective en fournissant des recommandations pour éclairer l'orientation stratégique et programmatique de l'appui du PNUD pendant le reste du plan stratégique actuel (2022-25), l'initiative « Nature Pledge » récemment lancée et le Cadre mondial de la biodiversité à l'horizon 2030. Elle s'inscrit dans le cadre de la reddition de comptes du PNUD envers son Conseil d'administration, ses partenaires de développement et les populations locales en évaluant la pertinence et les résultats de l'appui organisationnel.

3. Le PNUD accueille favorablement les résultats et les recommandations de l'évaluation et fournit des éclaircissements et des éléments factuels au sujet de certaines conclusions. Les enseignements tirés de l'évaluation serviront à la mise en œuvre de l'initiative Nature Pledge et de l'appui aux pays, et apporteront des éléments probants pour encourager l'apprentissage organisationnel et améliorer l'efficacité.



II. Gestion des écosystèmes et préservation de la biodiversité dans le contexte du développement mondial

4. La nature est intimement liée à la vie, aux sociétés et aux économies humaines, dont elle est indissociable. La diversité des espèces biologiques et les processus naturels qui se déroulent au sein des écosystèmes fournissent des services essentiels à la vie humaine : eau propre, aliments nutritifs et médicaments, régulation des maladies, pollinisation des cultures, contribution à la formation des sols et bienfaits culturels, récréatifs et spirituels. Dans l'ère actuelle de l'Anthropocène, les écosystèmes biodiversifiés sont considérés comme essentiels à la survie de l'humanité. La rétention du carbone dans la matière organique, par exemple, joue un rôle important dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, tandis que la libération de ce « carbone irrécupérable » à partir de sources riches – par l'assèchement des tourbières et l'abattage ou le brûlage des mangroves et des forêts naturelles intactes ou vierges – menace notre capacité à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius. En matière de protection des écosystèmes, la coopération internationale s'inscrit principalement dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, établie en 1992 et élargie au cours des décennies suivantes. La Convention attribue la responsabilité de la protection de la biodiversité aux États souverains et définit les formes d'appui que la communauté internationale peut apporter. La gestion de la biodiversité et des écosystèmes relève aussi directement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions multilatérales sur l'environnement.

5. En 2010, lors de la 10^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Nagoya, les gouvernements ont convenu des 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Aucun de ces objectifs n'a été atteint en 2020 et seuls six objectifs ont été partiellement réalisés : 1) identification et hiérarchisation des espèces envahissantes ; 2) proportion de terres et d'océans définis comme zones protégées ; 3) opérationnalisation du protocole de Nagoya (un instrument juridique sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent) ; 4) élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ; 5) production et partage d'informations et de connaissances sur la biodiversité ; 6) augmentation des ressources financières pour la biodiversité provenant de sources nationales, de flux internationaux et de l'aide publique au développement.

6. En décembre 2022, dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les gouvernements ont convenu de 23 objectifs à réaliser d'ici 2030 ainsi que de quatre objectifs pour 2050. Cet élan s'inscrit dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), qui vise notamment à financer la restauration sur le terrain, à promouvoir la prise d'initiatives, à mettre en place des incitations appropriées, à modifier les comportements, à investir dans la recherche et à renforcer les capacités. Les initiatives respectent les objectifs de développement durable, qui fixent des objectifs pour l'amélioration de la biodiversité terrestre dans le cadre de l'objectif 15. En juillet 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a conclu un accord historique qui consacre le droit humain à un environnement sain, obligeant ainsi les gouvernements à agir.

7. Malgré plusieurs accords internationaux sur la gouvernance de l'environnement, le rythme et l'ampleur de la dégradation des écosystèmes et de la perte de biodiversité se sont accélérés au cours des dernières décennies. Près de 10 millions d'hectares de forêts sont détruits chaque année. Un million d'espèces sont considérées comme menacées d'extinction. Un tiers de toutes les espèces d'eau douce risquent de disparaître et l'eau douce devient rare. Il faut sortir du paradigme persistant selon

lequel il est possible de faire des compromis entre les intérêts de développement économique et les intérêts environnementaux auxquels ils portent préjudice.

III. Appui du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique

8. Au cours des quarante dernières années, le PNUD a apporté son appui à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité dans plus de 140 pays, ce qui en fait le plus grand fournisseur d'aide des Nations Unies dans ce domaine. Sur la période 2018-2023, il a soutenu 602 projets représentant une dépense totale de plus de 1,5 milliard de dollars dans 134 pays. Ainsi les gouvernements et les autres parties prenantes ont pu mettre en œuvre des initiatives pertinentes qui relient objectifs de développement et objectifs environnementaux grâce à divers mécanismes, notamment l'intégration de la biodiversité dans les budgets nationaux et les plans de développement, l'identification des zones naturelles essentielles à la vie humaine, le renforcement et l'extension de la couverture et de la définition des zones protégées, la promotion du rôle des populations autochtones, l'octroi de subventions aux organisations et communautés locales et la collaboration avec les acteurs du secteur privé en tant qu'employeurs potentiels ou parties prenantes à même de promouvoir les chaînes de valeur pour les produits respectueux de l'environnement.

9. L'appui du PNUD aux écosystèmes et à la biodiversité a été guidé par le Cadre mondial pour la biodiversité et les écosystèmes 2012-2020, en vigueur jusqu'en octobre 2023. Il s'articulait autour de trois programmes :

a) Intégrer la gestion de la biodiversité et des écosystèmes dans la planification du développement et les activités du secteur de la production afin de préserver la biodiversité et de maintenir les services écosystémiques indispensables au bien-être humain ;

b) Exploiter le potentiel des zones protégées, y compris les zones conservées par les populations autochtones et les communautés, pour préserver la biodiversité tout en contribuant au développement durable ;

c) Gérer et réhabiliter les écosystèmes dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

10. Les initiatives du PNUD ont contribué à combler la dichotomie perçue entre production et protection dans plusieurs cas et ont démontré que les plans de développement et les moyens de subsistance au niveau local peuvent appuyer les efforts de préservation. Bien que la nécessité de relier développement et action écologique soit largement acceptée dans le secteur de l'environnement, l'appui du PNUD se distingue par la fourniture de solutions de réalisation pratiques, mettant à profit l'expertise de l'organisation dans les domaines du développement durable, de la gouvernance, de la planification, du renforcement institutionnel et de la participation non gouvernementale.

11. Grâce à son Initiative pour le financement de la diversité biologique – qui est passée de 12 pays en 2012 à 30 en 2018 – le PNUD a recensé les obstacles à l'avancement du financement de la biodiversité et mis en place une nouvelle méthodologie pour la planification financière nationale. La phase 2, en cours, est financée par neuf donateurs dans 41 pays, tandis qu'un programme connexe financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) soutient 91 pays supplémentaires.

12. À l'échelle mondiale, le PNUD a contribué aux efforts de conservation dans un éventail de biomes et d'écorégions depuis 2018. Au fil des ans, le portefeuille de projets conçus pour intégrer la préservation de la biodiversité et la gestion durable

des terres dans les paysages et les secteurs de production a donné des résultats dans toutes les régions et dans de nombreux pays, avec de nombreux exemples réussis de transposition à plus grande échelle.

13. L'Éthiopie a utilisé les fonds successifs du FEM pour établir un système de zones protégées, améliorer l'efficacité de la gestion et promouvoir la participation des communautés à la préservation de la biodiversité. Elle a aussi tiré parti des projets financés par le FEM pour atteindre de nombreux agriculteurs dans le pays et approfondir l'appui régional à la vulgarisation agricole, en renforçant les capacités d'adoption de pratiques de gestion durable des terres au niveau des exploitations agricoles et des paysages communaux.

14. Le Costa Rica a collaboré avec le PNUD pour développer des approches programmatiques sur le genre dans le secteur de l'environnement. En 2019, le Ministère de l'environnement et de l'énergie (MINAE), avec le soutien du PNUD, a mis en place une directive exécutive (005-2019) visant à réduire les écarts de genre dans le secteur de la biodiversité, y compris pour ce qui est de l'eau, des aires protégées et des forêts. Il s'agit d'un mécanisme juridique formel visant à promouvoir l'engagement en faveur de l'accélération de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'environnement au niveau national. Grâce à l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, un programme novateur a été mis en place pour créer des instruments financiers centrés sur les femmes et la nature, destinés à combler le fossé entre les genres et à promouvoir un avenir « positif pour la nature ». Trois instruments financiers d'une valeur de 30 millions de dollars par an ont été lancés et d'autres sont en cours de préparation. Le programme +Femmes et +Nature, lancé par la MINAE et le PNUD, comprend trois mécanismes financiers destinés à favoriser l'accès des femmes aux instruments financiers dans des domaines liés à la biodiversité tels que le tourisme, la sylviculture, l'agriculture et la pêche, activités traditionnellement exercées avant tout par les hommes. De même, le PNUD, avec le financement du FEM et en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage et l'Institut national pour le développement rural, a contribué à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles tout en transformant les normes, les valeurs et les structures de pouvoir liées au genre en mettant en avant des opportunités pour les femmes dans des secteurs non traditionnels, ce qui a permis de toucher plus de 30 000 femmes participant à des activités de gestion des ressources naturelles et des services écosystémiques concernant des paysages productifs et des couloirs biologiques urbains.

15. La Namibie collabore avec le PNUD depuis 2000 pour concevoir et mettre en œuvre des projets de conservation des zones protégées et de la faune qui ont renforcé les capacités nationales de protection de la faune et fortement intégré la conservation dans le développement économique en étendant les zones protégées nationales de 17 % à 20 %. Il s'agit notamment des parcs transfrontaliers, du renforcement des zones protégées, de l'augmentation des infrastructures touristiques grâce à la participation des communautés, de la promotion des avantages de la conservation de la faune et de la forêt et de la mise en place de lois et de politiques pour gérer les conflits entre la faune et la flore et l'homme. À ce jour, le projet de gestion durable des terres forestières en Namibie a permis de classer 4 millions d'hectares de terres en forêts communautaires qui continuent de fonctionner comme des infrastructures de gestion de la biodiversité.

16. L'Afrique du Sud a également mis en œuvre avec succès ses projets d'intégration de la biodiversité et de gestion des zones protégées, qui ont donné lieu à des initiatives ultérieures visant à faciliter l'extension de ces projets grâce à des investissements supplémentaires, et à l'adoption d'instruments législatifs et réglementaires permettant de les étendre aux niveaux sous-sectoriel, sous-national et

national. On peut notamment citer le projet sud-africain intitulé « Mainstreaming Biodiversity into Land Use Regulation and Management at the Municipal Scale » (Intégrer la biodiversité dans la réglementation et l'administration du foncier au niveau municipal), qui a favorisé l'adoption d'outils et de stratégies renforçant l'intégration de la conservation de la biodiversité dans le secteur de l'eau, avec une application à l'échelle nationale. Ce projet a permis l'introduction d'incitations fiscales visant à promouvoir la conservation de la biodiversité par les propriétaires terriens privés, lesquelles figurent désormais officiellement dans la loi nationale sur l'impôt sur le revenu.

17. Un autre projet en Afrique du Sud a consisté à appuyer des approches novatrices visant à étendre les zones protégées au moyen du recensement et de la reconnaissance des paysages gérés par le secteur privé en tant que zones protégées et de l'institutionnalisation d'approches, de systèmes et d'outils permettant d'accroître l'efficacité des zones protégées, y compris la surveillance et l'établissement de rapports. Les outils et les approches introduits par ce projet sont utilisés par les parcs nationaux sud-africains (SANParks), l'autorité nationale chargée de la gestion des parcs. L'une des plus grandes réussites de ce projet a été d'introduire, de piloter et d'améliorer un outil qui est maintenant officiellement utilisé au niveau national pour contrôler l'efficacité de la gestion des zones protégées.

18. En Malaisie, le soutien institutionnel et politique apporté par le PNUD à une multiplicité de projets a permis d'instituer un transfert fiscal écologique du gouvernement fédéral vers les gouvernements des États afin d'encourager la gestion des écosystèmes et la préservation de la biodiversité à grande échelle. Le projet Conservation and Sustainable Utilization of Wild Relatives of Crops in China (Conservation et utilisation durable des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées en Chine), qui s'est achevé en 2014, a permis de créer 72 sites de conservation supplémentaires pour des variétés sauvages de plantes cultivées dans 15 provinces au cours de la période couverte par le projet. Pour ce faire, une série de mécanismes d'incitation politique et financière ont été créés, notamment l'alignement des programmes et des budgets gouvernementaux de réduction de la pauvreté et de soutien aux moyens de subsistance des agriculteurs. En Chine également, le soutien du PNUD au programme national pour les zones humides protégées, comprenant plusieurs projets régionaux et un projet de coordination nationale, a permis d'étendre certaines des initiatives réussies à l'ensemble du réseau national de zones humides protégées.

19. Au Nagaland, en Inde, un processus participatif de planification de l'utilisation des terres – introduit pour promouvoir la gestion durable des terres et des écosystèmes sur les sites du projet – a été adopté par le gouvernement de l'État et intégré dans sa politique d'utilisation des terres, puis étendu à l'ensemble de l'État. L'accent mis par le projet sur le recensement des meilleures pratiques et l'examen des goulets d'étranglement politico-juridiques en vue de la transposition à plus grande échelle et de la reproduction des résultats ont largement contribué à cette réussite.

20. Aux Comores, une succession de projets appuyés par le PNUD a permis de créer les premières zones marines protégées et de rendre opérationnel le système national de zones protégées. Cette action sera soutenue par le Programme intégré des îles bleues et vertes afin d'assurer l'alignement sur l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, les projets du PNUD relatifs aux eaux internationales, le programme ISLANDS du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) visant à parvenir à un développement durable avec peu ou pas de produits chimiques dans les petits États insulaires en développement, les interventions du Fonds pour les pays les moins avancés dans les chaînes de valeur agricoles et les

projets financés par le Fonds vert pour le climat en matière d’approvisionnement durable en eau.

21. Le soutien apporté par le PNUD à plus de 50 pays pour la mise en place de cadres juridiques et de capacités institutionnelles en matière d’accès et de partage des avantages a permis d’accroître considérablement les bénéfices tirés de la conservation des ressources génétiques et du commerce international qui en découle.

22. En outre, plusieurs initiatives mondiales ont offert des possibilités d’apprentissage cruciales entre pays, en particulier entre pays du Sud, afin de transposer à plus grande échelle des solutions réussies qui contribuent au bien-être humain et au développement durable à long terme. Il s’agit notamment des projets ci-après :

a) Le projet de solution PANORAMA, qui vise à recenser et à promouvoir des approches efficaces en matière de gestion et de gouvernance des zones protégées ;

b) Le Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net), un « réseau de réseaux » de partage des capacités qui encourage le dialogue entre la science, la politique et la pratique pour une gestion plus efficace de la biodiversité et des écosystèmes ;

c) Nature for Development travaille à promouvoir des voies qui placent la nature au cœur du développement, notamment en présentant les solutions fondées sur la nature des populations autochtones et des communautés locales dans le cadre de l’initiative « Équateur », en fournissant des données spatiales sur l’intersection de la nature et du développement aux pays afin de les aider à intégrer la nature dans leurs décisions de développement par l’intermédiaire du laboratoire de biodiversité des Nations Unies, en apportant un soutien aux apprenants du monde entier au moyen du site Web Learning for Nature, et en sensibilisant à la valeur de la nature grâce au forum Nature for Life.

IV. Constats et conclusions de l’évaluation

23. Le PNUD accueille favorablement les résultats des évaluations, qui permettent d’éclairer son travail sur la gestion des écosystèmes et la conservation de la biodiversité, ainsi que la mise en œuvre de l’initiative « Nature Pledge » en faveur de la nature.

24. Le PNUD accepte les recommandations comme suit :

25. Le PNUD approuve la recommandation 1 visant à donner la priorité à l’appropriation d’attacher en priorité à renforcer l’adhésion à son initiative en faveur de la nature « Nature Pledge » dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays et à accroître la collaboration avec ses principaux partenaires, en particulier compte tenu du déclin continu de la biodiversité. Elle comprend un plan d’action axé sur des stratégies de transposition à plus grande échelle et de reproduction des pratiques de gestion des écosystèmes et de préservation de la diversité biologique qui ont fait leurs preuves, assorti d’objectifs intermédiaires permettant d’évaluer périodiquement les progrès accomplis par rapport aux prévisions.

26. La vision du Nature Pledge est celle d’un avenir où la biodiversité et les écosystèmes mondiaux sont protégés, restaurés et valorisés en tant que filet de sécurité planétaire pour l’ensemble de l’humanité, et pour la sauvegarde de notre alimentation, de notre eau, de nos moyens de subsistance et de nos emplois, du climat, de la santé et de la sécurité. Le Nature Pledge a été officiellement lancé par l’Administrateur en octobre 2023 pour renforcer l’appui du PNUD à plus de 140 pays,

l'accent étant mis sur les trois axes de changement systémique en matière de valeur, d'économie et de finance, et de politiques et de pratiques, qu'il faudra effectuer pour que les pays atteignent les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité et d'autres objectifs mondiaux.

27. Le Nature Pledge mobilise l'ensemble des compétences du PNUD, en tirant parti de l'expertise et des réseaux uniques de l'organisation dans les domaines des objectifs, notamment le genre, la santé, la gouvernance, les conflits et la consolidation de la paix, l'état de droit et les droits humains, ainsi que la croissance inclusive. Un plan d'action détaillé a été élaboré pour conduire et appuyer la mise en œuvre du Nature Pledge dans l'ensemble du PNUD. L'organisation s'attache à le réaliser dans les bureaux, les bureaux de pays et auprès des partenaires clés afin de réaliser une transformation à grande échelle et en conformité avec les principaux objectifs mondiaux. Les initiatives prises dans le cadre du Nature Pledge visent à protéger et restaurer la planète, éliminer la pauvreté, réduire les inégalités de genre et les autres inégalités, et protéger les droits humains.

28. Le Nature Pledge fournit une stratégie d'entreprise et un plan d'action pour placer le souci de la nature au cœur des décisions et des actions de développement et l'intégrer dans les activités de développement quotidiennes du PNUD. Grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé visant à concrétiser le Nature Pledge, les transformations qu'il implique et le plan d'action stratégique seront intégrés dans les politiques et programmes de l'organisation afin de soutenir la réalisation du Programme 2030 et des objectifs mondiaux.

29. Le PNUD accueille avec satisfaction la Recommandation 2, selon laquelle les hauts responsables du PNUD devraient créer une équipe spéciale mondiale chargée de cerner les facteurs à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité. Les travaux de l'équipe spéciale devraient donner un nouvel élan à l'action menée à l'échelle de l'ensemble du PNUD pour combler une lacune critique, et renforcer le soutien apporté par les bureaux de pays aux transitions économiques.

30. Les facteurs de la perte de biodiversité s'inscrivent dans un système actuel de production et de consommation non durables et font partie intégrante d'un modèle économique dominant qui ignore les externalités environnementales et la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques. Le PNUD, fort d'un portefeuille intégré et de relations multisectorielles au niveau national et mondial, peut apporter une contribution considérable à la lutte contre ces facteurs. Le Nature Pledge cible les facteurs de perte de biodiversité grâce à trois axes de changement systémique.

31. En ce qui concerne le portefeuille, toute la programmation du fonds vertical du PNUD en matière d'environnement est fondée sur une analyse des facteurs et des menaces, et la conception du projet est faite de manière à y répondre. Les projets du PNUD s'attaquent directement aux facteurs de la perte de biodiversité, en recensant les obstacles politiques, institutionnels, financiers et les freins à l'action et en s'attachant à trouver des solutions. Le PNUD continuera à renforcer l'accent mis sur la prise en compte des facteurs dans la programmation des fonds verticaux et des fonds non verticaux.

32. Le PNUD se félicite de la recommandation 3 qui vise à promouvoir l'élimination des subventions attribuées à des activités nuisibles comme un élément central de son offre de services.

33. Selon le rapport 2023 du PNUE sur les financements pour la nature, 7 000 milliards de dollars sont investis chaque année dans des activités qui portent préjudice à la nature. Un rapport de 2021 du PNUD, du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les subventions agricoles a révélé

que près de 90 % des 540 milliards de dollars d'aides annuelles aux producteurs agricoles entraînaient une distorsion des prix ou causaient des dommages à l'environnement et à la santé.

34. Le PNUD, par l'intermédiaire de l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, insiste depuis longtemps sur l'importance d'un examen critique des dépenses publiques dommageables pour la nature et sur la nécessité d'aider dans le même temps les pays à créer de nouveaux mécanismes de financement durables pour la conservation de la biodiversité. L'Initiative a aidé 27 pays à examiner les effets néfastes des subventions sur la biodiversité et à élaborer des plans d'action pour les repenser et les redéfinir, afin de réorienter ces dépenses publiques négatives et de les rendre vertueuses pour la nature et l'humain. Les pays examinent les subventions qui favorisent des modes de production non durables, notamment l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, la surexploitation des ressources halieutiques, forestières et autres, et la conversion d'écosystèmes naturels en terres aménagées.

35. Le travail du PNUD a contribué à la réalisation de l'objectif 18 du Cadre mondial pour la biodiversité consistant à réduire les subventions préjudiciables de 500 milliards de dollars par an d'ici 2030. Au fur et à mesure que le PNUD mettra en œuvre les axes de changement systémique en matière économique et financière du Nature Pledge, il renforcera son appui à la réaffectation des subventions préjudiciables.

36. Le PNUD approuve la recommandation 4 visant à dresser la liste des zones géographiques où la question du lien entre environnement et pauvreté doit être traitée en priorité, et à collaborer avec les bureaux de pays dans les zones les plus à risque pour créer des stratégies adaptées aux différents contextes.

37. Il existe un lien direct entre la nature et la pauvreté multidimensionnelle : quatre milliards de personnes dans le monde dépendent de la nature pour leur subsistance. Des environnements sains sont absolument indispensables à la préservation des moyens de subsistance, de la sécurité de l'eau, de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'énergie et de la sécurité des plus vulnérables, en particulier de ceux qui subissent une pauvreté multidimensionnelle. Dresser une liste de pays prioritaires aidera le PNUD à focaliser son action sur la nécessité de ne laisser personne de côté et de veiller à ce que des écosystèmes sains puissent jouer pleinement leur rôle et fournir les services écosystémiques nécessaires pour lutter contre l'extrême pauvreté.

38. La prise en compte du lien entre pauvreté et nature est un élément essentiel de l'appui du PNUD et de l'élaboration de programmes visant à étendre l'application de solutions basées sur la nature pour la réduction de la pauvreté, y compris l'augmentation de la résilience sociale et locale s'appuyant sur des services d'écosystèmes sains. Le Pôle Nature et l'équipe chargée de la question de la croissance inclusive peuvent élaborer une liste prioritaire de zones géographiques ciblées, fixée à titre indicatif à 10 à 15 pays, afin d'étudier des aspects particuliers du lien entre nature et pauvreté. Ils pourront s'appuyer sur les enseignements tirés de l'Initiative « Pauvreté-Environnement » et du programme d'action Pauvreté-Environnement qui lui a succédé et dont le PNUD et le PNUE sont membres fondateurs.

39. Le PNUD approuve la recommandation 5 visant à profiter de la refonte actuelle des mécanismes de financement internationaux pour mettre au point, avec les institutions financières internationales, une offre concertée de services de soutien aux politiques publiques en faveur des écosystèmes et de la biodiversité.

40. L'intégration du Nature Pledge dans le travail des institutions financières, des gouvernements et des principaux facilitateurs externes décuplera les effets positifs et

permettra d'éviter les silos. Le PNUD entretient des relations de travail étroites avec les organismes de financement et les institutions financières internationales par l'intermédiaire de divers groupes de travail du Pôle Financement des objectifs de développement durable. Le PNUD collabore avec plus de 20 des plus grandes institutions internationales dans 77 pays et cinq régions. Il utilise ses six solutions type pour soutenir les efforts des gouvernements en faveur d'une croissance durable et inclusive grâce à des analyses et évaluations conjointes, des outils et des méthodologies conformes aux objectifs de développement durable, des supports de connaissance et de soutien politique, des activités de développement des capacités et de mise en œuvre de projets.

41. La collaboration entre le PNUD et les institutions financières s'opère également dans le cadre de programmes et de plateformes soutenus par le PNUD, tels que l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, la Biodiversity Credit Alliance (BCA) et des instruments mixtes tels que le Fonds mondial pour les récifs coralliens. Le Pôle Nature cherche à poursuivre ces efforts et à développer des partenariats pour traduire les politiques et les cadres mondiaux en actions locales. La collaboration récente du Pôle avec des acteurs des secteurs de la finance et des affaires tels que l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier ou le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable s'inscrit dans le cadre de ces efforts continus.

42. Le PNUD intégrera les écosystèmes et la biodiversité dans les offres existantes de financement durable aux institutions financières aux niveaux international et national, à travers le financement public pour le développement durable (impôts, budget, instruments de la dette), le déblocage de capitaux privés (construction de projets bancables, financement mixte et gestion et mesure de l'impact), les cadres financiers nationaux intégrés, ainsi que l'engagement international du PNUD tel que le processus de financement pour le développement. Il s'agira notamment de renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales relatifs à la nature, notamment avec la Banque asiatique de développement et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, afin d'étudier les possibilités d'utilisation d'instruments de dette et d'améliorations de crédit pour débloquer des capitaux en faveur de la biodiversité et de la conservation.

43. Le PNUD approuve la recommandation 6 visant à élaborer des orientations et investir dans le développement des capacités en ressources humaines au niveau régional et national afin de permettre aux bureaux de pays d'offrir aux pouvoirs publics un soutien intégré en matière de gestion des écosystèmes, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et de stimulation de la croissance verte.

44. Bien que le PNUD fournisse des conseils aux bureaux de pays et aux équipes régionales par l'intermédiaire du Réseau mondial pour les politiques, y compris des interventions sur des projets donnés et des conseils techniques pour l'élaboration et la réforme des politiques qui font partie des programmes de pays, il est possible de mettre en place un processus plus coordonné et plus intégré pour fournir ces conseils. Dans le cadre de la mise en œuvre du Nature Pledge, les mesures sont déclinées sous la forme d'une série d'activités « Nature for X » préparées conjointement avec d'autres équipes du PNUD. Il s'agit notamment de i) Nature for Gender Equality (avec l'équipe du PNUD chargée des questions d'égalité entre les femmes et les hommes) ; ii) Nature for Prosperity (avec l'équipe chargée de la croissance inclusive) ; iii) Nature for Food Security (Bureau de gestion des crises) ; iv) Nature for Climate Action (Pôle Climat) ; v) Nature for Disaster Reduction and Resilience (équipe chargée de la réduction des risques de catastrophe du Bureau de gestion des

crises) ; vi) Nature for Peacebuilding (équipe chargée de la consolidation de la paix du Bureau de gestion des crises). Lors de réunions de planification des activités 2024 des pôles Nature et Fonds vertical en janvier et février 2024, des plans concrets d'appui intégré ont été discutés et convenus avec un certain nombre d'équipes thématiques du Réseau mondial pour les politiques, notamment le Pôle Climat, l'équipe chargée de la croissance inclusive, l'équipe chargée des questions de genre et les équipes du Bureau de gestion des crises.

45. Le PNUD approuve la recommandation 7 concernant la possibilité de s'appuyer sur son avantage comparatif par rapport aux administrations infranationales et de rechercher des possibilités de réduire les coûts de transaction et les obstacles à la transposition des initiatives à une plus grande échelle.

46. Le PNUD a appuyé le renforcement des capacités des administrations infranationales de plusieurs pays grâce à des projets relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité. Ces initiatives concernent des pays tels que la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, l'Argentine, le Brésil, l'Équateur ou la Colombie, entre autres. Conscient qu'il importe de renforcer les capacités au niveau infranational, en particulier dans les pays dotés de solides systèmes de gouvernance décentralisée, le PNUD encourage des partenariats solides avec les administrations infranationales et les parties prenantes locales. Au moyen d'un renforcement ciblé des capacités, d'un soutien à la cohérence des politiques et de la promotion du partage des connaissances, des politiques et des mécanismes de financement innovants, le PNUD vise à étendre les initiatives positives pour la nature qui ont fait leurs preuves.

47. S'appuyant sur les expériences et les enseignements tirés de son vaste portefeuille dans environ 140 pays, le PNUD soutient les efforts locaux en faveur de collaborations multipartites et étudie les possibilités de débloquer des investissements des secteurs privé et public afin de faciliter l'élargissement de l'action. Ces efforts permettent aux administrations infranationales de jouer un rôle de premier plan dans la conservation de la biodiversité et le développement durable.

48. Outre le renforcement des capacités infranationales, le travail du PNUD à ce niveau se concentre sur deux aspects essentiels. Premièrement, le PNUD aide activement les administrations locales et infranationales à appréhender la valeur intrinsèque des écosystèmes et de la biodiversité, en soulignant leur rôle central dans le discours sur le développement, en particulier dans les communautés pauvres et dépendantes des ressources naturelles. En favorisant une meilleure compréhension du lien entre les écosystèmes, la biodiversité et le développement durable, le PNUD permet aux parties prenantes locales d'intégrer des considérations environnementales dans leurs stratégies de développement.

49. Deuxièmement, le PNUD collabore avec les administrations infranationales pour mettre en place des mesures de protection adaptées au contexte local, visant à préserver les habitats critiques de toute nouvelle dégradation et à sauvegarder les droits des communautés locales et autochtones. Grâce à des approches personnalisées et à la mobilisation de toutes les parties prenantes, le PNUD veille à ce que les efforts de conservation soient effectivement adaptés aux contextes socioculturels locaux et aux priorités de développement. Le PNUD donne également la priorité à la protection des zones riches en biodiversité et promeut les droits des populations autochtones.

50. Le PNUD se félicite de la recommandation 8, selon laquelle les bureaux de pays et les bureaux régionaux devraient renforcer de façon plus systématique les capacités des populations autochtones, des institutions communautaires, des communautés rurales et des groupes de personnes appartenant à des minorités ethniques. Il faudrait par la même occasion aider ces groupes à faire part de leurs

besoins aux autorités, à défendre leurs droits et à participer efficacement aux instances de négociation adéquates aux niveaux local, régional et mondial.

51. Il existe de nombreux cadres politiques internationaux qui font référence aux priorités intriquées des écosystèmes, de la biodiversité et des solutions basées sur la nature, en donnant la priorité aux besoins des populations autochtones, des communautés locales et à l'autonomisation des femmes. L'engagement pris à Glasgow lors de la COP26, d'un montant de 1,7 milliard de dollars américains, sur l'accès au financement de l'action climatique et au Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité comprend des objectifs explicites visant à accroître l'accès direct au financement pour les populations autochtones, les communautés locales aux modes de vie traditionnels, ainsi que des objectifs sur l'égalité des genres au moyen d'un plan d'action renouvelé et renforcé sur l'égalité des genres. Le PNUD devrait adopter une approche plus systématique des besoins de renforcement des capacités des populations autochtones et des institutions communautaires locales, y compris des fonds dirigés par des autochtones et des groupes dirigés par des femmes. Cette approche doit être adoptée à tous les niveaux, y compris par les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Cette activité doit être menée de concert avec les équipes mondiales du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes responsables de la gouvernance environnementale et des offres de services d'action locale (réparties entre le Pôle Nature, le Pôle Climat, le Pôle Déchets et produits chimiques et les équipes de gouvernance du Bureau).

V. Appui futur du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la diversité biologique

52. L'Initiative « Nature Pledge » du PNUD est un engagement à fournir un soutien accéléré et élargi à plus de 140 pays afin de réaliser l'ambition historique des objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité. Elle est centrée sur trois changements systémiques qui ciblent les facteurs de la perte de biodiversité : la valeur, l'économie et les finances, ainsi que les politiques et les pratiques. Ces changements sont nécessaires pour intensifier et accélérer l'action en faveur des engagements mondiaux en matière de biodiversité et pour soutenir la réalisation des objectifs mondiaux.

53. L'initiative « Nature Pledge » vise à faire en sorte que la nature soit « l'affaire de tous » dans les entités mondiales et régionales et les bureaux de pays du PNUD, ce qui représente une opportunité majeure. Une avancée concrète serait que les bureaux régionaux et les bureaux de pays intègrent les principes et les priorités de l'initiative « Nature Pledge » à travers les trois volets dans les stratégies régionales, les descriptifs de programme par pays et les travaux des Nations Unies réalisés dans le cadre des coalitions thématiques, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les plans d'action des équipes de pays des Nations Unies.

54. Le portefeuille « Écosystèmes et biodiversité », financé par le Fonds pour l'environnement mondial, a évolué au cours des dix dernières années pour devenir plus intégré et multifocal, en partie en raison des besoins de financement. Cette tendance se poursuit et devrait devenir la norme en matière de programmation. Elle offre au PNUD l'occasion de renforcer l'intégration dans ses programmes et ses projets.

55. Des actions intégrées sont déjà menées au sein du PNUD. À titre d'exemple, le PNUD a pour objectif d'être le chef de file en matière de soutien intégré au climat et à la nature, en tant que principal organisme soutenant les contributions déterminées au niveau national et les plans d'action nationaux pour le climat dans les pays. Les

discussions entre le Pôle Nature et l'équipe chargée de la croissance inclusive ont montré la nécessité d'une analyse conjointe et de l'élaboration d'orientations destinées aux bureaux de pays concernant les contributions des initiatives du Pôle Nature à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté. D'autres discussions sont en cours entre les équipes du Pôle Nature et du Bureau de la gestion des crises afin de recenser les possibilités d'analyses communes, de partage d'outils aux fins de la conception des programmes et de collaboration à des projets communs sur des thèmes essentiels tels que la résilience à la sécheresse, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, l'état de droit, les droits humains et la sécurité. Le Programme intégré des îles bleues et vertes, qui soutient 15 petits États insulaires en développement et est financé par le FEM, est en cours de développement et vise à mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature dans les secteurs de l'alimentation, du tourisme et de l'urbanisme. La collaboration avec les Pôles Chimie et déchets et énergie durable est assurée par des réunions de coordination régulières.

56. Le travail du PNUD en matière de gestion des écosystèmes et de conservation de la biodiversité au niveau infranational ou au « chaînon manquant » est essentiel pour constituer une proposition de valeur pour des partenariats solides avec les institutions financières internationales et d'autres donateurs verticaux non environnementaux afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les cadres de financement nationaux au niveau infranational ou local. La position du PNUD est encore renforcée par les travaux menés dans les domaines de la gouvernance, de l'égalité des genres, de la croissance inclusive, de la réduction de la pauvreté et de la consolidation de la paix, qui se concentrent de plus en plus sur les niveaux local et infranational.

57. Les principaux outils de lutte contre les facteurs de perte de biodiversité sont l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, qui soutiendra bientôt 132 pays, et les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, pour lesquels le PNUD soutient directement 69 pays et indirectement 138 pays avec le PNUE.

58. Le Cadre mondial pour la biodiversité comprend deux objectifs en matière d'égalité des genres et un plan d'action renouvelé et renforcé en faveur de l'égalité des genres, qui s'attache à lever les obstacles persistants tels que la violence fondée sur le genre. Grâce à l'initiative « Nature Pledge », le PNUD veillera à ce qu'au moins 100 pays accordent une plus grande place aux femmes dans l'exercice des responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles, combler les écarts entre les genres et accélèrent l'autonomisation des femmes, et s'alignent sur la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025, tout en la faisant progresser.

59. Les partenariats avec les populations autochtones et les communautés locales contribueront aux recommandations de l'évaluation précédente du PNUD « Ne laisser personne de côté » (2023) qui concerne la nécessité d'accroître l'attention portée au sujet de l'intersectionnalité en ce qui concerne l'inclusion sociale et les objectifs de développement durable. La programmation future du PNUD concernant les populations vulnérables sera facilitée par l'introduction prévue d'un marqueur de politique pour suivre les projets et les programmes soutenant a) les droits humains et b) les populations autochtones. Il est également possible de renforcer les capacités d'exercice des responsabilités et d'autonomisation des populations autochtones, y compris des femmes, afin qu'elles puissent exprimer leurs besoins et défendre leurs droits et participer effectivement aux instances de négociation pertinentes.

60. Grâce à la mise en œuvre de l'initiative « Nature Pledge » et des mesures décrites dans la présente réponse de l'administration, le PNUD est déterminé à apporter des contributions mesurables et déterminantes à l'action collective visant à

protéger la biodiversité essentielle et les services écosystémiques, fondement de la vie humaine, de la prospérité et des générations futures.

Recommandation 1 : Le PNUD devrait s'attacher en priorité à renforcer l'adhésion à son initiative en faveur de la nature « Nature Pledge » dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays et à accroître la collaboration avec ses principaux partenaires. Compte tenu de l'appauvrissement constant de la biodiversité, le plan d'action à mettre en œuvre à cet effet doit se concentrer sur les stratégies de transposition à une plus grande échelle et de reproduction des pratiques de gestion des écosystèmes et de préservation de la biodiversité qui ont fait leurs preuves, et prévoir des objectifs intermédiaires permettant d'évaluer périodiquement les progrès accomplis par rapport aux prévisions.

Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.

Conformément à la recommandation 1, après le lancement officiel de l'initiative « Nature Pledge » 2030 par l'Administrateur du PNUD en septembre 2023, un plan d'action détaillé visant à mettre en œuvre cette initiative a été élaboré. Ce plan vise à : a) inscrire l'initiative « Nature Pledge » au cœur des activités de développement quotidiennes du PNUD en intégrant les changements et mesures stratégiques de cet engagement en faveur de la nature dans les politiques et programmes, et en stimulant les efforts du PNUD pour réaliser les objectifs ; b) veiller à ce que les changements et mesures stratégiques nourrissent et influencent l'action mondiale pour réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris en mettant la nature au cœur des décisions et des mesures de développement, y compris en matière de changements climatiques ; c) renforcer l'action mondiale en faveur de la nature au-delà du PNUD en donnant au personnel du PNUD les moyens d'être des agents du changement pour mettre la « nature au service du développement » grâce à des partenariats avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les praticiens, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que d'autres parties prenantes importantes ; d) développer rapidement et efficacement les connaissances, la collaboration, l'apprentissage, le financement, l'action et les capacités en faveur de la nature ; e) créer des occasions de partage d'expériences et de solutions afin de transposer les succès à plus grande échelle et d'accélérer les progrès, et de tirer les leçons des échecs.

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Degré d'avancement	Observations
1. Déploiement de l'initiative « Nature Pledge » et diffusion du discours du PNUD sur la nature au service du développement aux niveaux mondial, régional et national, grâce à des dialogues structurés avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays en vue d'un changement de valeur interne pour accroître l'impact du soutien du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la conservation de la biodiversité.	Juin 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature, équipe chargée de la croissance inclusive, Pôle Énergie durable)	En cours	
2. Alignement des engagements en faveur de la nature et du climat et appui à 30 pays concernant leurs contributions déterminées au niveau national et leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en encourageant des solutions climatiques basées sur la nature très ambitieuses et en favorisant des approches intégrées à l'échelle de l'ensemble de l'administration en matière de nature et de climat.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature, Pôle Climat)	En cours	

Recommandation 2 : Les hauts responsables du PNUD devraient créer une équipe spéciale mondiale chargée de cerner les facteurs à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité. Les travaux de l'équipe spéciale devraient donner un nouvel élan à l'action menée à l'échelle de l'ensemble du PNUD pour combler une lacune critique, et renforcer le soutien apporté par les bureaux de pays aux transitions économiques.

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Degré d'avancement	Observations
Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.				
L'initiative « Nature Pledge » cible les facteurs de perte de biodiversité grâce à trois changements systémiques sur le plan des valeurs, des aspects économiques et financiers, et des politiques et des pratiques. Les facteurs de la perte de biodiversité s'inscrivent dans un système actuel de production et de consommation non durables et font partie intégrante d'un modèle économique dominant qui ignore les externalités environnementales et la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du développement, le PNUD, fort d'un portefeuille intégré et de relations multisectorielles au niveau national et mondial, dispose d'avantages comparatifs et d'un potentiel considérable pour aider les pays à lutter contre ces facteurs. Il est donc essentiel de mobiliser l'ensemble de l'organisme dans la mise en œuvre de l'initiative Nature Pledge. Une équipe spéciale sera créée à partir des mécanismes internes existants pour renforcer le soutien des bureaux de pays aux transitions économiques.				
1. Déploiement de l'initiative « Nature Pledge » et diffusion du discours du PNUD sur la nature au service du développement aux niveaux mondial, régional et national, grâce à des dialogues structurés avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays en vue d'un changement de valeur interne pour accroître l'impact du soutien du PNUD à la gestion des écosystèmes et à la conservation de la biodiversité.	Juin 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature, équipe chargée de la croissance inclusive, Pôle Énergie durable)	En cours	
2. Renforcement des équipes de travail chargées de la nature déjà existantes pour y inclure des représentants de la direction des bureaux régionaux et des bureaux de pays afin de constituer une équipe spéciale mondiale chargée de : i) s'attaquer aux facteurs de perte de biodiversité afin de renforcer le soutien à la transition économique et de contribuer directement aux Conférences des parties à la Convention sur l'environnement et à d'autres processus politiques pertinents ; ii) intégrer les principes de l'initiative « Nature Pledge » dans les stratégies des programmes régionaux et des programmes par pays.	Février 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature), bureaux régionaux, bureaux de pays		

Recommandation 3 : Le PNUD devrait promouvoir activement l'élimination des subventions attribuées à des activités nuisibles comme un élément central de son offre de services.

Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.

Le PNUD, par l'intermédiaire de l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, insiste depuis longtemps sur l'importance d'un examen critique des dépenses publiques dommageables pour la nature et sur la nécessité d'aider dans le même temps les pays à créer de nouveaux mécanismes de financement durables pour la conservation de la biodiversité. L'Initiative a aidé 27 pays à examiner les effets néfastes des subventions sur la biodiversité et à élaborer des plans d'action pour les repenser et les redéfinir, afin de réorienter ces dépenses publiques négatives et de les rendre vertueuses pour la nature et l'humain. Les pays examinent les subventions qui favorisent des modes de production non durables, notamment l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, la surexploitation des ressources halieutiques, forestières et autres, et la conversion d'écosystèmes naturels en terres aménagées. Ces travaux ont contribué à la réalisation de l'objectif 18 du Cadre mondial pour la biodiversité consistant à réduire les subventions préjudiciables de 500 milliards de dollars par an d'ici 2030. Alors que l'Initiative pour le financement de la diversité biologique soutient désormais

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Degré d'avancement	Observations
91 pays supplémentaires, en plus des 41 pays actuels, le PNUD prévoit d'accroître son appui pour lutter contre les subventions nuisibles à l'échelle mondiale. Ceci contribue directement à la réorientation économique et financière de l'initiative Nature Pledge.				
1. Déploiement des lignes directrices sur la réaffectation des subventions nuisibles à la biodiversité et l'amélioration de leur effet sur l'humain et sur la nature.	Juin 2024	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature)	En cours	
2. Appui d'au moins 20 pays supplémentaires dans la planification de la réaffectation des subventions.	Avril 2026	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature), bureaux régionaux, bureaux de pays		

Recommandation 4 : Le PNUD devrait dresser la liste des zones géographiques où la question du lien entre environnement et pauvreté doit être traitée en priorité, et collaborer avec les bureaux de pays dans les zones les plus à risque pour créer des stratégies adaptées aux différents contextes.

Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.

Le portefeuille de projets mondiaux et nationaux du PNUD porte sur plus de 140 pays. Une liste restreinte de pays prioritaires permettra de concentrer les travaux sur des résultats à fort impact. Selon l'expérience du PNUD, les critères de priorité géographique concernant le lien entre l'environnement et la pauvreté pourraient inclure : a) les endroits où le PNUD est déjà très présent au niveau national pour ce qui concerne la programmation liée à la nature, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la sécurité de l'eau et de la restauration de l'écosystème ; b) les zones géographiques où les mesures de protection, de restauration et de gestion durable de la nature sont susceptibles d'avoir les effets les plus tangibles sur la pauvreté multidimensionnelle ; c) les zones géographiques présentant un faible indice de développement humain, un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) élevé et des niveaux de risque élevés dans des domaines spécifiques au contexte. Les 30 pays bénéficiant d'un soutien pour les contributions déterminées au niveau national et les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité peuvent également servir de point de départ pour garantir un impact multiple. De nouvelles possibilités de programmes de développement seront étudiées et des stratégies spécifiques au contexte seront élaborées pour nourrir les descriptifs de programme de pays.

1. Cartographie des zones géographiques présentant des points chauds en matière de biodiversité et une incidence élevée de la pauvreté, et appui à l'élaboration de stratégies spécifiques à chaque pays afin d'informer les documents de programme par pays et les nouvelles possibilités de programmation axées sur le lien entre nature, pauvreté et bien-être humain, y compris les services écosystémiques qui sous-tendent le bien-être humain.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature, équipe chargée de la croissance inclusive), bureaux régionaux, bureaux de pays	En cours	
---	---------------	---	----------	--

Recommandation 5 : Le PNUD devrait profiter de la refonte actuelle des mécanismes de financement internationaux pour mettre au point, avec les institutions financières internationales, une offre concertée de services de soutien aux politiques publiques en faveur des écosystèmes et de la biodiversité. Pour ce faire, il faudra assurer une bonne coordination entre le siège et les acteurs au niveau des pays.

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Degré d'avancement	Observations

Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.

L'intégration du Nature Pledge dans le travail des institutions financières, des gouvernements et des principaux facilitateurs externes décuplera les effets positifs et permettra d'éviter les silos. Le PNUD entretient des relations de travail étroites avec les organismes de financement et les institutions financières internationales par l'intermédiaire de divers groupes de travail du Pôle Financement des objectifs de développement durable. En effet, le PNUD collabore avec plus de 20 des plus grandes institutions financières internationales dans 77 pays de cinq régions dans le cadre de ses six solutions type. Cette coopération prend la forme d'analyses et d'évaluations conjointes, d'outils et de méthodologies alignés sur les objectifs, de supports de connaissance et de soutien politique, d'activités de développement des capacités et de mise en œuvre de projets afin de soutenir les efforts des gouvernements en faveur d'une croissance durable et inclusive. En outre, le PNUD dispose d'outils uniques dans ce domaine qui se sont avérés efficaces au fil du temps, comme l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, dans le cadre de laquelle la collaboration avec le secteur financier est une solution emblématique. Le PNUD prévoit d'étendre cette approche et de renforcer sa viabilité. Le PNUD joue également le rôle de facilitateur pour les plus grandes instances mondiales de diffusion de connaissances et d'action en faveur de la nature, notamment le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature et la Biodiversity Credit Alliance, contribuant ainsi à la cogestion des partenariats mondiaux dans ce domaine. L'essentiel est de traduire les politiques mondiales en action au niveau local. C'est précisément là que la structure à trois niveaux du PNUD (siège, régions, bureaux de pays) entre en jeu et fait toute la différence par rapport aux autres institutions. Le PNUD a pour mandat de favoriser une coopération entière et immédiate entre les gardiens de la nature (communautés locales et populations autochtones) et le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature, la Biodiversity Credit Alliance et d'autres politiques et mesures relatives à la nature. Le PNUD développe également sa collaboration avec les institutions financières internationales, telles que la Banque asiatique de développement et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures afin de fournir des améliorations des termes du crédit adaptées aux pays cibles et de débloquer des financements pour les écosystèmes et la biodiversité.

- | | | |
|--|-----------|---|
| 1. Intégration des écosystèmes et de la biodiversité dans les offres existantes de financement durable aux institutions financières aux niveaux international et national, à travers le financement public pour le développement durable (impôts, budget, instruments de la dette), le déblocage de capitaux privés (construction de projets bancables, financement mixte et gestion et mesure de l'impact), les cadres financiers nationaux intégrés, ainsi que l'engagement international du PNUD tel que le processus de financement pour le développement. | Juin 2025 | Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature, Pôle du financement durable) |
|--|-----------|---|

Recommandation 6 : Le PNUD devrait élaborer des orientations et investir dans le développement des capacités en ressources humaines au niveau régional et national afin de permettre aux bureaux de pays d'offrir aux pouvoirs publics un soutien intégré en matière de gestion des écosystèmes, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et de stimulation de la croissance verte.

Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.

Le PNUD déploie une approche de portefeuille dans les pays afin de renforcer un soutien intégré qui vise à provoquer la transformation des systèmes nécessaire pour répondre aux défis de développement multiformes. En outre, le portefeuille « Écosystèmes et biodiversité », financé par le Fonds pour l'environnement mondial, a évolué au cours des dix dernières années pour devenir plus intégré et multifocal, en partie en raison des besoins de financement et des approches intégrées privilégiées par le PNUD. Le PNUD apporte différentes expertises thématiques pour aborder de manière intégrée les questions relatives aux écosystèmes, à la biodiversité, au climat et à la croissance verte. Les principaux enseignements de ces portefeuilles sont collationnés pour guider la programmation des bureaux de pays. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Nature Pledge, le développement des diverses déclinaisons de l'initiative est en cours avec la participation de différentes équipes thématiques. Il s'agit notamment de i) Nature for

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Degré d'avancement	Observations
Gender Equality ; ii) Nature for Prosperity; iii) Nature for Food Security ; iv) Nature for Climate Action ; v) Nature for Disaster Reduction and Resilience ; vi) Nature for Peacebuilding. D'autres domaines thématiques pertinents pour la programmation comprennent la gestion des paysages pour le renforcement de la résilience et l'adaptation au changement climatique basée sur les écosystèmes, ainsi que la résilience à la sécheresse ou la gestion des ressources naturelles pour la cohésion sociale et la consolidation de la paix.				
1. Finalisation des déclinaisons « Nature for X », y compris les consultations internes et externes, les webinaires, les pilotes et la diffusion.	Décembre 2024	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes	En cours	
2. Élaboration des métriques permettant de suivre la contribution des projets relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité à la campagne du PNUD contre la pauvreté et intégration dans le cadre de suivi et d'évaluation des projets le cas échéant.	Décembre 2024	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature, équipe chargée de la croissance inclusive)		

Recommandation 7 : Le PNUD a la possibilité de s'appuyer sur son avantage comparatif par rapport aux administrations infranationales et de rechercher des possibilités de réduire les coûts de transaction et les obstacles à la transposition des initiatives à une plus grande échelle.

Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.

Le PNUD a apporté son soutien au renforcement des capacités des administrations infranationales dans de nombreux pays grâce à des projets relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité, notamment en Chine, en Malaisie, en Indonésie, en Inde, au Pakistan, en Argentine, au Brésil, en Équateur, en Colombie et dans d'autres pays. Le renforcement des capacités au niveau infranational est essentiel pour la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, en particulier dans les pays dotés d'un système de gouvernance décentralisé solide. Le PNUD peut en effet s'appuyer sur les enseignements et les bonnes pratiques de son vaste portefeuille d'initiatives dans plus de 140 pays à cet égard. Grâce à ses initiatives en faveur des écosystèmes et de la biodiversité, le PNUD renforcera les partenariats avec les administrations infranationales et les parties prenantes locales, fournira un soutien au renforcement des capacités aux niveaux systémique, institutionnel et individuel, et encouragera les mesures visant à rationaliser les cadres réglementaires en vue d'une transposition à plus grande échelle. En encourageant la gestion des connaissances et l'apprentissage, et en préconisant des réformes politiques, le PNUD vise à réduire les coûts de transaction et les obstacles bureaucratiques associés à la transposition à plus grande échelle et à l'accélération des initiatives en faveur de la nature. L'accent mis par le PNUD sur l'étude de mécanismes de financement innovants et la promotion de collaborations multipartites contribuera à débloquer les investissements indispensables à ce changement d'échelle, provenant de sources publiques et privées. Ces efforts concertés permettront aux administrations infranationales de prendre la tête des efforts de conservation de la biodiversité et de développement durable au niveau infranational, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité, à la restauration des écosystèmes et à l'accélération de la mise en œuvre des solutions de développement durable à l'échelle mondiale.

- | | | | | |
|---|---------------|--|--|--|
| 1. Élaboration d'orientations à l'intention des bureaux de pays, des concepteurs de projets et des équipes chargées de la préparation des subventions à l'élaboration de projets afin d'intégrer les grandes lignes de l'initiative « Nature Pledge » dans la conception des projets, y compris les réformes politiques et les cadres réglementaires qui soutiennent les travaux favorables à la nature au niveau infranational, inclus dans la conception du futur portefeuille du PNUD. | Décembre 2024 | Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature) | | |
|---|---------------|--|--|--|

Principale(s) mesure(s)	Échéancier	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			Degré d'avancement	Observations
2. Utilisation des projets de fonds verticaux en cours pour cibler délibérément le renforcement des capacités des administrations infranationales axé sur des approches intégrées favorables à la nature dans le cadre des portefeuilles existants et futurs en matière d'écosystèmes et de biodiversité.	Décembre 2025	Bureaux de pays avec le soutien technique des bureaux régionaux et du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôle Nature)		

Recommandation 8 : Les bureaux de pays et les bureaux régionaux devraient renforcer de façon plus systématique les capacités des populations autochtones, des institutions communautaires, des communautés rurales et des groupes de personnes appartenant à des minorités ethniques. Il faudrait par la même occasion aider les femmes et les groupes de personnes appartenant à des minorités ethniques à faire part de leurs besoins aux autorités, à défendre leurs droits et à participer efficacement aux instances de négociation adéquates.

Réponse de l'administration : le PNUD adhère totalement à cette recommandation.

Cette recommandation répond à l'engagement pris à Glasgow lors de la COP26 de fournir 1,7 milliard de dollars de financement aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'à l'objectif du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité de canaliser 20 % de ses ressources vers les peuples autochtones et les communautés locales d'ici à 2030. Une approche plus systématique comprendra : i) la mobilisation des peuples autochtones et des communautés locales dans les processus de planification nationale pour les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les contributions déterminées au niveau national, y compris en s'appuyant sur la Promesse climatique du PNUD ; ii) la fourniture d'un accès direct au financement par le mécanisme de mise en œuvre du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial/de l'action locale dans plus de 120 pays ; iii) le renforcement des capacités des fonds dirigés par des autochtones ; iv) la reconnaissance au moyen de prix mondiaux, de programmes de formation et de bourses. L'aide comprendra un soutien ciblé aux organisations autochtones dirigées par des femmes et contribuera à la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, au programme ambitieux du PNUD en matière de pauvreté et au respect de la priorité consistant à ne laisser personne de côté. En accord avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD contribuera à l'action du système des Nations Unies en faveur des peuples autochtones, notamment par l'introduction d'un marqueur de politique sur la programmation en faveur des droits humains et des autochtones.

1. Renforcement de l'intégration des mécanismes de mise en œuvre du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial et de l'action locale, financés par des fonds verticaux et non verticaux, dans les opérations des bureaux de pays du PNUD, afin de renforcer les capacités des populations autochtones et des institutions communautaires locales (ainsi que des groupes dirigés par des femmes), y compris pour l'accès direct aux fonds, et d'améliorer les possibilités de coopération Sud-Sud.	Décembre 2025	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (Pôles Nature, Climat, Fonds Verticaux), Bureau des services de gestion, bureaux de pays du PNUD, bureaux régionaux		
---	---------------	--	--	--

* gestion en ligne des évaluations suit l'état d'avancement.